

PUBLICATIONS LÉGALES ET JUDICIAIRES

Selon l'arrêté du 19 novembre 2015 paru au journal officiel du 29 décembre 2015 modifiant l'arrêté du 19 novembre 2011, les annonces judiciaires et légales seront majoritairement tarifées au forfait, dès le 1^{er} janvier 2016. Sont concernées les inscriptions, cessations, procédures collectives, changements de patronyme, modifications de la vie des entreprises (transfert de siège, changement d'adresse, etc.), ainsi que les poursuites d'activité. Les autres annonces (modifications multiples de la vie des entreprises, avis et expéditions, marchés publics...) restent tarifées au tarif HT pour 2015. Les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce publiées dans notre journal sont automatiquement insérées en ligne sur www.actulegales.fr

ENQUÊTE PUBLIQUE

ENQUÊTE PUBLIQUE

concernant la révision du Plan Local d'Urbanisme d'ARROS-DE-NAY

Par arrêté municipal du 13 avril 2026, la commune d'ARROS-DE-NAY organise une enquête publique sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme. L'autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête publique est la commune d'ARROS-DE-NAY. Le responsable du projet de révision du Plan Local d'Urbanisme est la commune d'ARROS-DE-NAY. Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées à la Mairie d'ARROS-DE-NAY par voie postale : Mairie d'ARROS-DE-NAY - Enquête Publique révision du PLU - Place Corps Franc Pommiers - 64800 ARROS-DE-NAY, par téléphone au 05 59 71 23 16 ou par courrier électronique : mairie@arrosdenay.fr.

Madame Karine LE CALVAR, ingénieur qualifié, a été désignée en qualité de Commissaire Enquêteur par Monsieur le Vice-Président du Tribunal Administratif de PAU. Monsieur André VILLEMUR a été désigné comme suppléant.

Le projet est soumis à évaluation environnementale.

L'enquête publique aura lieu du jeudi 7 mai 2026 à 9 heures au samedi 6 juin 2026 à 12 heures inclus soit pendant 30 jours consécutifs.

Les pièces du dossier et le registre d'enquête publique peuvent être consultés par le public :

- Sur le site internet de la Mairie d'ARROS-DE-NAY : <https://arrosdenay.fr> ;
- Sur support papier et sur un poste informatique, en Mairie d'ARROS-DE-NAY, les lundis de 10 h 00 à 12 h 00, les mardis et vendredis de 15 h 00 à 17 h 00 et le mercredi de 15 h 00 à 19 h 00.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de l'autorité compétente dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête. Le public pourra formuler ses observations, propositions et contre-propositions, sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser au Commissaire-enquêteur, à la Mairie d'ARROS-DE-NAY, avant la clôture de l'enquête (06 juin 2026 à 12 heures) :

- Par courrier postal à l'adresse suivante : Mairie d'ARROS-DE-NAY - Enquête Publique révision du PLU - Place Corps Franc Pommiers - 64800 ARROS-DE-NAY ;
- Par courrier électronique, avant la clôture de l'enquête (06 juin 2026 à 12 heures), à l'adresse suivante : mairie@arrosdenay.fr ;
- Par écrit, dans le registre d'enquête publique disponible en Mairie d'ARROS-DE-NAY aux horaires mentionnés ci-dessus, les observations et propositions peuvent être consignées directement dans le registre d'enquête ;
- Par écrit et oral, à ses jours et heures de présence en Mairie d'ARROS-DE-NAY, le Commissaire-enquêteur recevra les observations et propositions écrites ou orales du public.

Le Commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public, à la Mairie d'ARROS-DE-NAY, lors de permanences aux dates et heures suivantes : le jeudi 07 mai 2026 de 9 heures à 12 heures, le jeudi 21 mai 2026 de 16 heures à 19 heures, le samedi 06 juin 2026 de 09 heures à 12 heures.

À l'issue de l'enquête publique, le registre sera clos et signé par le Commissaire-enquêteur. Dès réception du registre et des documents annexés, le Commissaire-enquêteur communiquera, dans la huitaine, à la commune d'ARROS-DE-NAY, les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. La commune d'ARROS-DE-NAY disposera d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles.

Dans un délai de 30 jours à compter de la date de clôture de l'enquête, le Commissaire-enquêteur transmettra au Maire de la commune d'ARROS-DE-NAY le dossier d'enquête accompagné du registre et des pièces annexées, avec son rapport dans lequel figurent ses conclusions motivées. Une copie du rapport sera adressée à Monsieur le Préfet du département des Pyrénées-Atlantiques et à Monsieur le Vice-Président du Tribunal Administratif de PAU. Le public pourra consulter le rapport et les conclusions du Commissaire-enquêteur en Mairie d'ARROS-DE-NAY et sur le site internet <https://arrosdenay.fr> pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. À l'issue de l'enquête publique, conformément à l'article L.153 21 du Code de l'Urbanisme, le Plan Local d'Urbanisme, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du Commissaire-enquêteur, est approuvé par le conseil municipal de la commune d'ARROS-DE-NAY.

OPPOSITIONS



Juris | Consultant
Avocats au Barreau de Bayonne
Centre d'Affaires Erdian, 10, allée Vega, 64600 ANGLLET
Mail : jcr@jurs-consultant.fr - Tél. : 05 59 43 95 28

Cession de fonds de commerce

Par acte sous-seing privé en date du 23 avril 2026, enregistré le 4 mai 2026 au SPFE de BAYONNE (Dossier 2026 00013608 réf 6404P03 2026 A 00864).

La SARL **PCMA OPTIQUE** dont le siège est à BIARRITZ (64200), 23, avenue du Président JF Kennedy (840 293 443 RCS BAYONNE).

A vendu à la SARL **FC OPTIQUE**, dont le siège est à BIARRITZ (64200) 23, avenue du Président JF Kennedy (101 094 829 RCS BAYONNE).

Un fonds de commerce de vente de matériels d'optique, lunetterie, exploité sous l'enseigne « OPTI BOUTIK » sis à BIARRITZ (64200), 23, avenue du Président JF Kennedy.

Cette vente a eu lieu moyennant le prix de 93.657 € dont 89.257 € pour les éléments incorporels et 4.400 € pour les éléments corporels.

Le transfert de jouissance et de propriété a été fixé au 23 avril 2026.

Les oppositions seront reçues au Cabinet de Maître Laurent MALO à BIARRITZ (64200), 10, boulevard d'Augusta, dans les

**CABINET
COURREGLONGUE ET ASSOCIÉS**
Avocats au Barreau de BAYONNE
2, rue du 49^e R.I., 64100 BAYONNE
Téléphone : 05 59 59 79 08
Email : cabinet@courreglongue-associés.fr

Cession de fonds de commerce

Aux termes d'un acte sous-seing privé en date du 04 mai 2026, enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement de BAYONNE le 07 mai 2026, Dossier 2026 00014142, référence 6404P03 2026 A 00904,

Monsieur **Éric VIOTTE**, demeurant à SAINT JEAN PIED DE PORT (64220), 21, rue d'Espagne,

A cédé à

La **SASU LE CHEMIN VERS L'ÉTOILE**, société au capital de 5.000 euros, dont le siège social est à SAINT JEAN PIED DE PORT (64220), 21, rue d'Espagne, en cours d'immatriculation au RCS de BAYONNE.

Un fonds de commerce de gîte pour pélerins et randonneurs, hébergement, petits déjeuners, exploité à SAINT JEAN PIED DE PORT (64220), 21, rue d'Espagne, pour l'exploitation duquel Monsieur **Éric VIOTTE** est identifié sous le numéro SIREN 514 472 125.

Moyennant le prix de 150.000 €.

Patricia ÉTIENNE
S.E.L.A.R.L. d'Avocat
au capital de 25.000 €
25, allées Paulmy - Maïtena
64100 BAYONNE
RCS BAYONNE 479 450 744



Avis de cession

Suivant acte sous-seing privé en date à BAYONNE du 29 avril 2026, enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement de BAYONNE le 06 mai 2026, Dossier 2026 00014101 référence 6404P03 2026 A 00899,

La société **SACUSA**, SARL au capital de 9.000 €, siège social à SAINT JEAN DE LUZ (64500), 3, rue Garat, RCS BAYONNE numéro 505 283 598,

A cédé à

La société **DUHART UNIDEM**, SARL au capital de 3.000 €, siège social à SAINT JEAN DE LUZ (64500), 3, rue Garat, RCS BAYONNE numéro 751 195 736.

Un fonds de commerce de déménagement de mobilier de particuliers de bureaux, d'ateliers ou d'usines, qu'il soit international, urbain, interurbain ou dans un même immeuble ou site ; la livraison de meubles et équipements ménagers avec déballage ou installation quel que soit le destinataire particuliers, entreprises, revendeurs ; toute activité de garde-meubles, sis et exploité à SAINT JEAN DE LUZ (64500), 3, rue Garat et Zone Industrielle du Jalday, 22, chemin de la Ferme,

Moyennant un prix de 280.000 € se répartissant à concurrence de 218.000 € pour les éléments incorporels et à concurrence de 62.000 € pour les éléments corporels.

Le transfert de propriété a été fixé au 29 avril 2026 et l'entrée en jouissance a été fixé au 30 avril 2026 à minuit par la prise de possession réelle et affective.

Les oppositions seront reçues dans les formes et délais légaux au Cabinet de Maître Patricia ÉTIENNE, Avocat, 25, allées Paulmy, 64100 BAYONNE.

SAS BHN

Notaires associés à BIARRITZ (64200)
32, avenue Foch

Cession de fonds de commerce

Suivant acte reçu par Maître Nicolas JOLY, Notaire Associé de la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée « BHN », titulaire d'un Office Notarial à BIARRITZ (Pyrénées-Atlantiques), 32, avenue Foch, et d'un Office Notarial situé à SOORTS-HOSSEGOR (Landes), 366, avenue du Touring Club, exerçant en l'Office de BIARRITZ, le 30 avril 2026 enregistré au SPFE de BAYONNE le 5 mai 2026 dossier 2026 00013751 Références 6404P03 2026 N 00712,

A été cédé par

La société dénommée **INZEROC**, dont le siège est à VEYRIER-DU-LAC (74290), 10, chemin du Péril, identifiée au SIREN sous le numéro 900 333 386 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'ANNECY.

À la société dénommée **LA VIE EN JAUNE**, dont le siège est à BIARRITZ (64200), 11, Perspective de la Côte des Basques, identifiée au SIREN sous le numéro 103 594 594 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BAYONNE.

Un fonds de commerce de bar, restaurant, brasserie, snack sis à BIARRITZ (64200), 11, Perspective de la Côte des Basques, connu sous le nom commercial « Les Copains » et pour lequel il est immatriculé sous le numéro SIREN 900 333 386.

La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de 375.000,00 € s'appliquant aux éléments incorporels pour 340.000 € et au matériel pour 35.000 €.

Transfert de propriété et entrée en jouissance ont été fixés à compter du jour de la signature de l'acte.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'Etude de Maître Nicolas JOLY, Notaire à BIARRITZ (64200), 32, avenue Foch, CS 40036, où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion.

Le Notaire



ARISTOTE ATLANTIQUE SUD
Société d'Avocats
Droit Fiscal et Droit des Sociétés
8, avenue du 8-mai-1945
64116 BAYONNE Cedex

Cession de fonds de commerce

Aux termes d'un acte sous-seing privé en date à BAYONNE du 14 avril 2026, enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement de BAYONNE le 30 avril 2026 sous la référence dossier 2026 00013518 6404P03 2026 A 00862.

La société **XINGENER ETXHEHA**, Société à Responsabilité Limitée au capital de 1.500 euros, dont le siège social est sis à ESPELETTE (64250), 380, Karrika Nagusia, Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BAYONNE sous le numéro 482 816 826,

A cédé à : La société **BENTA MARTXALIN**, Société à Responsabilité Limitée au capital de 2.000 euros, dont le siège social est sis à ESPELETTE (64250), 35, Place du Jeu de Paume, Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BAYONNE sous le numéro 101 977 718.

Un fonds de commerce de vente de tous produits alimentaires ou non alimentaires, sis et exploité à ESPELETTE (64250), 35, Place du Jeu de Paume, et pour lequel le cédant est immatriculé auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de BAYONNE sous le numéro 482 816 826 et à l'INSEE sous le numéro SIRET 482 816 826 00022.

Moyennant le prix de CENT SOIXANTE MILLE EUROS (160.000 euros).

La pleine propriété du fonds cédé et l'entrée en jouissance par la prise de possession réelle et effective ont été fixées au 14 avril 2026.

Pour les oppositions élection de domicile est faite chez Maître Arnaud DUHALDE, Avocat, au sein de la société ARISTOTE ATLANTIQUE SUD, sis à BAYONNE (64100), 8, avenue du 8 mai 1945, Villa Hemen Gaudu, pour la validité, et chez Maître Serge DAURIAC, Avocat, Membre de la SELARL CABINET DAURIAC & ISSAGARRE, sis à AGEN (47000), 13, rue Bory Saint Vincent, pour la correspondance.

Pour avis.

Cession de fonds de commerce

Suivant acte reçu par Maître Yon ALONSO, Notaire à SAINT JEAN DE LUZ, 21, rue Chauvin Dragon, le 31 décembre 2025, enregistré à BAYONNE le 4 février 2026, Dossier 2026 00003941, référence 6404P03 2026 N 00225, ont été cédés par :

La société dénommée **LES ÉDITIONS LAVIELLE**, SARL au capital de 10.000 € dont le siège est à BIARRITZ (64200), 1, allée Pierre Georges Latécoère, Zone d'Activités Maysonnaire, RCS BAYONNE 501 224 240.

À la société dénommée **SAS VIRGINIA EKAITZA**, SAS au capital de 1.000,00 €, dont le siège est à BIARRITZ (64200), 1, allée Pierre Georges Latécoère, RCS BAYONNE 100 127 786.

Un fonds de commerce de vente de produits régionaux, souvenirs, tous textiles et linge basque, carterie, bimbeloterie, cadeaux et produits dérivés à l'édition et l'impression sis à BAYONNE (64100), 34-36, rue d'Espagne.

Un fonds de commerce de produits régionaux, souvenirs, tous textiles et linge basque, carterie, bimbeloterie, cadeaux et produits dérivés à l'édition et l'impression sis à SAINT JEAN DE LUZ (64500), 17, rue Gambetta, 12, rue Garat et rue de l'Église.

La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal total de TROIS CENT SOIXANTE MILLE EUROS (360.000,00 EUR), payable à terme se décomposant savoir : - au fonds de BAYONNE pour CENT DIX MILLE EUROS (110.000 €), 100.000 € pour les éléments incorporels et 10.000 € pour les éléments corporels, - au fonds de SAINT JEAN DE LUZ (pour DEUX CENT CINQUANTE MILLE EUROS (250.000 €), 235.000 € pour les éléments incorporels et 15.000 € pour les éléments corporels.

L'entrée en jouissance a été fixée au jour de la signature.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la publication de la cession au BODACC, au siège de l'Office de Maître ALONSO, Notaire à SAINT JEAN DE LUZ où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion.

Le Notaire